

## **Conseil Municipal du 21 décembre 2017**

### **Espace Culturel Capellia**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

- **PREND ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPÉTENCES QUI LUI SONT DÉLÉGUÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**
- **VALIDE L'ADHESION DE LA VILLE AU GROUPEMENT D'ACHATS DE GAZ, D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES DE NANTES METROPOLE**
- **VALIDE L'ADHESION DE LA VILLE AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS**
- **REPOND A L'APPEL A PROJET « PLANTONS 3 MILLIONS D'ARBRES EN FRANCE »**
- **DECIDE L'ACQUISITION DE L'ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION DE LA MAISON DE RETRAITE DE BEL-AIR ET DIVERSES REGULARISATIONS FONCIERES**
- **VALIDE L'ACCORD TERRITORIAL SUR L'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2018**
- **VALIDE LA PROGRAMMATION DU FESTIVAL SAPERLIPUPPET DU 11 AU 15 AVRIL 2018 ET FIXE LA TARIFICATION DES SPECTACLES**
- **DECIDE LA PROROGATION POUR 3 ANS DE L'AIDE ACCORDEE PAR LA VILLE AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI TREMLIN DE L'ERDRE BASKET CLUB AUX FINS DE PERENNISATION DE CET EMPLOI ASSOCIATIF**
- **DECIDE LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 70 ANS DE LA CHAPELAINE TENNIS DE TABLE**
- **DECIDE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DES ACTIVITES 2017 DE L'ASSOCIATION A.N.C.R.E. (ASSOCIATION NAUTIQUE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE)**
- **APPROUVE LES TERMES DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION NAUTIQUE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE (A.N.C.R.E.) POUR LA GESTION D'UNE ECOLE DE VOILE**
- **APPROUVE LES TERMES DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'OGEC**

- DECIDE LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AYANT ENREGISTRE DES COUPONS LORS DES INSCRIPTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'ACCES AUX LOISIRS DES JEUNES
  - DECIDE LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA CRECHE ASSOCIATIVE « LES PETITS QUENIAUX »DANS LE CADRE DE SA RELOCALISATON DANS LE QUARTIER DES PERRIERES
  - APPROUVE LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT « LA RONDE DES COULEURS »
  - APPROUVE LA DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE ATLANTIQUE POUR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT « LA RONDE DES COULEURS »
  - AUTORISE LE DEPLACEMENT DES REGISTRES D'ETAT CIVIL PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX DE L'HOTEL DE VILLE AU SEIN DU MODULAIRE
  - ADOPTE LE BUDGET PRINCIPAL VILLE 2018 DE LA VILLE
  - ADOPTE LE BUDGET ANNEXE CAPELLIA DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
- 
- FIXE LES TAUX D'IMPOSITION POUR LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'EXERCICE 2018
  - APPROUVE LES CONCOURS ET CONTINGENTS A VERSER SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018
  - INDIVIDUALISE LES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS EN 2018
  - DECIDE LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
  - DECIDE LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'EQUILIBRE A VERSER AU BUDGET ANNEXE DE CAPELLIA EN 2018
  - DECIDE LE VERSEMENT DE SUBVENTION D'EQUILIBRE A VERSER AU BUDGET RATTACHE DU CCAS EN 2018
  - DEMANDE UNE DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE LA BLANCHETIERE
  - DEMANDE UN FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) 2018 DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE – SALLE EDITH PIAF – ESPACE CULTUREL CAPELLIA
  - APPROUVE LES TERMES DES CONVENTIONS DE CREATION DE SERVICES COMMUNS CONCLUES AVEC NANTES METROPOLE DANS LE CADRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION
  - APPROUVE LE COMPLEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS MUNICIPAUX

- **FIXE LES MODALITES DE RESTAURATION DU PERSONNEL MUNICIPAL**
- **FIXE LA LISTE DES AVANTAGES EN NATURE**
- **FIXE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**
- **APPROUVE LA CREATION DE POSTES ET MODIFIE EN CONSEQUENCE LE TABLEAU DES EFFECTIFS**
- **APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SEMITAN**
- **APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE ARCHIVISTE**
- **APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIETE CAPWEST POUR L'OBTENTION DE TARIFS PREFERENTIELS**
- **EMET UN VŒU RELATIF A LA SITUATION DES EHPAD**

*Les délibérations correspondantes peuvent être consultées au Secrétariat Général, dans le cadre des dispositions prévues par la loi traitant des conditions d'accès aux documents administratifs. Le compte rendu du Conseil Municipal est accessible sur le site internet de la Ville : [www.lachapellesurerdre.fr](http://www.lachapellesurerdre.fr)*

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 22 décembre 2017



Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

  
Philippe GRANDJEAN